



Mairie de REICHSTETT

Affaires scolaires

PRE-INSCRIPTION en MATERNELLE - Ecole Hay

Année scolaire 2026-2027

Dossier complet à déposer avant le 10 avril 2026

Mairie de Reichstett : 24 rue de la Wantzenau - 03 88 20 02 26 – mairie@reichstett.fr

ENFANT

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance (commune + département/pays) :
Observations médicales/Handicap :

PARENTS

Situation : ☐ Marié(e)s ☐ PACSé(e)s ☐ Concubinage ☐ Divorcé(e)s
☐ Veuf(ve) ☐ Autre :

Autorité parentale : ☐ Partagée ☐ Uniquement Parent 1 ☐ Uniquement Parent 2

Parent 1

NOM :
NOM d'USAGE :
Prénom :
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Profession :
Nom et adresse employeur :

Autorise la diffusion de l'adresse et du courriel aux représentants aux parents d'élèves : ☐ Oui ☐ Non
Autorise la diffusion de l'image et de la voix de l'enfant : ☐ Oui ☐ Non

Parent 2

NOM :
NOM d'USAGE :
Prénom :
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Profession :
Nom et adresse employeur :

Autorise la diffusion de l'adresse et du courriel aux représentants aux parents d'élèves : ☐ Oui ☐ Non
Autorise la diffusion de l'image et de la voix de l'enfant : ☐ Oui ☐ Non

Si séparation ou de divorce des parents :

Garde de l'enfant : ☐ Garde alternée ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Autre

Le parent chez lequel l'enfant réside déclare sur l'honneur ne pas connaître le domicile de l'autre parent ☐

Impossibilité de recueillir la signature de l'autre parent ☐ Motif :

.....

Pièces à joindre au dossier :

Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (dans le cas où l'enfant serait né à l'étranger, merci de fournir un acte traduit par un traducteur assermenté) ; à défaut, une attestation sur l'honneur au sens de l'article D.131-3-1 du code de l'éducation.

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : facture d'électricité ou facture de gaz ou bail de location ou quittance de loyer ou dernière notification de la CAF.

En cas de séparation/divorce : jugement ou convention fixant la résidence de l'enfant.

ENGAGEMENT DES PARENTS :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à signaler à la Ville de Reichstett tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 du code pénal pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, je suis informé que :

- Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Schiltigheim, de l'Education Nationale et de la Recette des Finances.
- Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Reichstett, le

« Lu et approuvé » par le représentant légal de l'enfant :

Père :

Mère :

Tuteur Légal :